



Résiliation d'une école à distance

Par **marie josephe**, le **06/11/2017** à **11:51**

Bonjour

je suis inscrite à une école a distance depuis janvier 2017

quand j 'ai discuté avec le conseiller d'étude il m' a dit que j'aurai un suivi personnalisé, ceux que je ne vois pas.

Il m'a dit qu'il faut que je participe aux ateliers en ligne que ceux si ne sont pas payant

je me suis inscrite a plusieurs, à ma grande surprise

le professeurs m'apprends que tous les ateliers son payant.

cela fait 8 mois que je paye et que je ne puisse assister par le conseiller d'etudes que je n'est
envoyer aucun devoir car j'etais en formation de mai à septembre 2017

est ce que j'ai le droit de résilier cette engagement de 3 ans.

Cordialement